



COMPTE RENDU RÉUNION DU CCAS DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020 A 18 H

Présent(e)s : Florent DE WILDE, Danielle HURÉ, Jean Manuel GERARD, Véronique MANTECON, Emilie GANZIN, Claude LOISEAU, Michèle CASSON, Marie-Claire LACHAUD, Béatrice SOULÉ PÉRÉ, Nicole VIGNIER

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e)s excusé(e)s : Michaël BOURDON, Marie-Claire VAN KEMPEN, Christian FRANK

Secrétaire de séance : Claude LOISEAU

Date de convocation : 24 novembre 2020

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu de Conseil de CCAS
- Décision modificative n° 1 relative au budget primitif 2020
- Aides financières
- Information sur l'atelier « Confiance en soi » mis en place par la MDD pour les bénéficiaires du RSA
- Point sur le suivi des dossiers
- Point sur les colis de fin d'année et les bons d'achat chez les restaurateurs
- Point sur le 2^{ème} confinement : contacts, visites
- Questions diverses

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président présente Monsieur Pierre Marion, stagiaire au Corps des Mines. Monsieur Marion est en immersion à ses côtés pendant 4 jours. En tant que futur haut fonctionnaire, il observe le travail d'un Maire d'une commune rurale. Il assiste donc à la réunion de CCAS de ce jour.

Approbation du dernier compte-rendu de Conseil de CCAS

Monsieur le Président demande si des remarques sont à formuler concernant le précédent compte-rendu. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n° 1 relative au budget primitif 2020

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications, visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil de CCAS peut-il être appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives en cours d'exercice budgétaire. Le budget primitif 2020 a été voté le 11 février 2020.

La présente décision modificative n°1 concerne :

En section de fonctionnement, un transfert de crédits, afin de couvrir le coût des colis de fin d'année et les bons d'achat offerts aux aînés, le repas ne pouvant avoir lieu en raison de la crise sanitaire. En effet, cette année, le CCAS finance les colis de fin d'année ainsi que les bons d'achat auprès des restaurateurs. Les années précédentes, la Commune finançait les

repas et le CCAS les colis. Monsieur le président expose qu'il est du ressort du CCAS de centraliser entièrement ce type de cérémonie.

La modification des écritures au niveau du budget se traduit par :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » une augmentation de crédits en dépenses, à l'article 6232 *Fêtes et cérémonies* de 6 000 €;
- au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » une diminution de crédits en dépenses à l'article 6568 *Autres secours* de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 relative au budget primitif 2020.

Aides financières

Aucune aide financière n'a été demandée depuis la dernière réunion de CCAS.

Information sur l'atelier « Confiance en soi » mis en place par la MDD pour les bénéficiaires du RSA

Madame la Vice-Présidente explique aux membres qu'un entretien téléphonique s'est déroulé avec les assistantes sociales de la Maison du Département concernant un cahier des charges « garantie d'activité » pour les bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'accompagner des publics ayant des problématiques de santé, de mobilité, de manque de confiance en soi et isolés socialement. Les objectifs de cet atelier sont de reconstruire leurs dynamiques personnelle et professionnelle, retrouver une image positive et pouvoir construire un projet de groupe. Ce sont les assistantes sociales qui choisissent les publics bénéficiaires. Cela reste toutefois basé sur le volontariat, cette action n'est pas obligatoire.

La MDD demande s'il est possible de bénéficier d'une salle communale pour accueillir ces ateliers à partir de mi-décembre, pendant 6 mois. Le foyer club sera mis à disposition.

Madame la Vice-Présidente se présentera au début de leur activité, se rendra disponible ponctuellement lorsque l'animateur en fera la demande et assistera à la présentation de leur projet final. Il n'est également pas exclu d'accueillir une personne en stage afin de lui faire découvrir une activité, le fleurissement par exemple. Toutefois, il sera bien expliqué aux bénéficiaires qu'il n'y a pas de débouché sur un emploi communal.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un premier essai et que cela concerne un public très éloigné de l'emploi.

Madame Soulé-Péré évoque son expérience professionnelle et indique qu'il est compliqué de travailler en groupe. Dans l'association pour laquelle elle travaille, ce même type de travail sur la présentation par exemple est effectué mais individuellement car le regard des autres est très difficile à gérer pour ce public.

Madame Vignier, en tant qu'ancienne Présidente du CCAS, explique que des actions de ce type ont déjà été mises en oeuvre par le CCAS mais que cela n'a pas fonctionné. Madame la Vice-Présidente explique que cette action entre la MDD et le CCAS de Montargis a donné de bons résultats.

Aussi, tous les membres s'accordent à dire qu'il faut effectivement essayer.

Monsieur Cazeaux explique que l'association SEG tient ce même type d'engagement avec environ une cinquantaine de personnes sur tout le territoire, des bénéficiaires du RSA inscrits chez SEG.

Monsieur le Président termine par le fait qu'une liste de l'accompagnement sur la commune serait une bonne chose pour se rendre compte du suivi des bénéficiaires du RSA.

Point sur le suivi des dossiers

Madame la Vice-Présidente fait un point sur les dossiers qu'elle a instruit depuis la dernière réunion de CCAS. Elle a effectué 29 interventions auprès de 17 foyers, pour des personnes de 37 à 94 ans. Elle a œuvré dans divers domaines tels que les aides à domicile, l'AGE CLIC, la tutelle, la dette EDF, des explications sur les taxes foncières, des dossiers APL, une assistance pour les courses, aide à la toilette, dossier APA. Elle relate que beaucoup de personnes âgées n'ont pas d'aide à domicile.

Madame Huré constate que la solidarité fonctionne bien car nous sommes rapidement alertés lorsqu'une personne a besoin d'aide. Les aides à domicile communiquent systématiquement sur la situation de leurs bénéficiaires.

Madame la Vice-Présidente explique qu'elle s'est également rendue aux Restos du Cœur afin de se présenter aux bénéficiaires et qu'elle a rencontré les bénévoles de Montargis.

Point sur les colis de fin d'année et les bons d'achat chez les restaurateurs

199 colis et 95 bons d'achat vont être distribués aux aînés.

Tous les membres du CCAS sont invités à préparer les colis et à les distribuer ainsi que les bons d'achat.

La confection des colis aura lieu le vendredi 4 décembre à partir de 14h, dans la salle du conseil.

La distribution des colis et des bons d'achat débutera le samedi 12 décembre.

Madame la Vice-Présidente va également convier les membres du Conseil Municipal à participer à la distribution.

Point sur le 2^{ème} confinement : contacts, visites

Madame la Vice-Présidente explique qu'environ 80 personnes ont été contactées.

Madame Lachaud rapporte un retour très positif, les personnes sont touchées qu'on les appelle. Aucune personne déprimée n'a été détectée.

Monsieur Loiseau explique que les gens s'organisent entre eux pour la gestion de leur quotidien.

Questions diverses

- Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente rendent compte de leur rencontre avec la MSA. La MSA mène différentes actions sur le territoire de l'actuelle Communauté de Communes. Ils demandent si nous avons des besoins particuliers car ils peuvent nous accompagner. Ils organisent des ateliers mémoire, prévention des chutes, drogue, repasser son permis, préparation à la retraite, prévention du stress. C'est la MSA qui finance. Ils souhaiteraient uniquement bénéficier d'une salle communale. Une première information va être menée par le Docteur Templier sur le thème des maladies neuro-dégénératives.
- Il n'y aura pas de marché de Noël cette année. Etant donné les mesures sanitaires à respecter, il était trop compliqué de l'organiser.
- Le Docteur Templier arrête son activité à l'EHPAD fin décembre. Le Docteur Ribeaucoup effectuera des visites les mercredis après-midi. Le Docteur Gauthier

effectuera des visites les soirs à partir de 17 h. En aucun cas, ils ne deviennent médecins coordinateurs.

- Madame la Vice-Présidente a contacté l'EHPAD afin de savoir quels cadeaux le CCAS pourrait offrir aux résidents de Châtillon-Coligny, à savoir 7 femmes et 12 hommes. A ce jour, elle n'a toujours pas de réponse. Il est proposé une paire de pantoufles.
- Madame Lachaud a fait parvenir à Madame la Vice-Présidente un article qu'elle a trouvé sur internet concernant « la petite boîte qui peut sauver une vie ». C'est un CCAS du Lot qui a eu cette idée. Le principe est de placer une boîte dans son réfrigérateur. A l'intérieur, on peut y trouver une fiche de renseignement sur l'identité, sur les maladies chroniques éventuelles, les allergies, les contacts à prévenir et le lieu de rangement du dossier médical. Ainsi, lorsque des secours doivent intervenir, ils savent immédiatement comment agir avec cette personne.
Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il existe également les feuilles jaunes établies par les MAIA qui regroupent également les informations des personnes à risque.
Il est proposé que Madame Lachaud devienne, en collaboration avec Madame la Vice-Présidente, pilote de ce projet et qu'une réflexion soit menée pour la distribution des dites boîtes aux personnes nécessiteuses. Comment contacter ces personnes ? Comment les identifier ? Se mettre en relation avec le SSIAD ?
- Madame la Vice-Présidente avertit que dès le début d'année, à la prochaine réunion de CCAS, une révision des différentes aides sera effectuée et de nouvelles délibérations devront être prises. Il va également prévoir très prochainement une commission logement.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19 h.

M. Claude LOISEAU
Secrétaire de séance

M. Florent DE WILDE
Président du CCAS de Châtillon-Coligny